



Marché n° 2017-05 – SALIM – DAAF Martinique

Prestation de service pour l'acheminement des échantillons et la réalisation d'analyses de détection de *Candidatus Liberibacter spp.* provoquant le Huanglongbing, sur feuilles, dans le cadre du plan de surveillance biologique du territoire de la DAAF

Cahier des charges

Pouvoir Adjudicateur :

La direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique

Jardin Desclieux – BP 642

97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX

Tél : 05 96 71 20 40 / Télécopie : 05 96 64 23 74

Acheminement des échantillons et réalisation d'analyses de détection de *Candidatus Liberibacter spp.* provoquant le Huanglongbing, sur feuilles.

- 1750 analyses de détection pour 2017 selon la méthode Méthode ANSES MOA 033 version 1b.
- Le rapport d'analyse est transmis à la DAAF, Service de l'Alimentation (SALIM) dans les délais suivants :
 - Résultats rendu sous 1 mois maximum après la réception des échantillons par le laboratoire.
 - sauf circonstance exceptionnelle (panne matérielle, cyclone, séisme,..) dûment justifiée par l'adjudicataire, pour tout cas de retard de plus de 8 jours dans les délais de transmission des rapports d'analyse, une indemnité de 5% du coût de l'analyse sera retenue par l'adjudicateur.

Dispositions :

- Les échantillons de feuilles sont mis sous enveloppes papier et stockés au SALIM. Le conditionnement et transport pour analyse des prélèvements depuis le SALIM, jusqu'au laboratoire est à la charge exclusive du laboratoire. Les échantillons doivent être récupérés sous 7 jours ouvrés. Un mail sera envoyé au laboratoire pour prévenir de la disponibilité des échantillons.
- Les échantillons devront être accompagnés d'une fiche de demande d'analyse (précisant les analyses à réaliser, la référence de la convention, les destinataires des résultats), et d'une liste des échantillons, transmise par la DAAF.
- Des contrôles à réception sont effectués sur les échantillons reçus par le laboratoire, et portent sur :
 - La cohérence de l'échantillon par rapport à la nature de la demande
 - Le contrôle de l'intégrité de l'échantillon.
 - La quantité suffisante d'échantillon
 - L'identification correcte de l'échantillon
 - L'état de fraîcheur des échantillons
- Il pourra être procédé, de la part du laboratoire National de Référence, à un contrôle qualité externe sur 5% des échantillons de ce marché.
- Le rapport d'analyse est transmis par mail dès lors que les résultats sont connus, dans un délai de 2 jours ouvrables (hors dépassement des capacités analytiques du laboratoire) suivi d'un envoi courrier le plus tôt possible.

Destinataires mails :

salim.daaf972@agriculture.gouv.fr

spav.daaf972@agriculture.gouv.fr

Destinataire(s) courrier :

Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique

Service de l'alimentation

Jardin Desclieux B.P. 642

97262 FORT DE FRANCE CEDEX

Y figurent notamment :

- les résultats
- les critères réglementaires s'ils existent
- le cas échéant, une déclaration de conformité – ou non-conformité à la norme ou spécification

Après leur mise en analyse, les échantillons sont conservés dans les conditions adéquates, permettant d'assurer leur intégrité jusqu'à l'émission du rapport d'analyse (réfrigération, congélation et/ou stabilisation,), puis ils sont éliminés, assimilés à des ordures ménagères, sauf pour ceux qui ont donné des résultats positifs, qui sont éliminés comme des déchets contaminés.

La transmission des résultats par voie rapide (téléphone, fax) qui ne garantit pas la confidentialité, n'est faite qu'à la demande expresse du destinataire, à titre indicatif, et seul le rapport d'analyse original fait foi.

Les résultats des analyses donnant lieu au présent marché sont propriété exclusive de la DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE LA MARTINIQUE. Aucune utilisation, ni état ne peut en être fait par un tiers sans autorisation écrite de la DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE LA MARTINIQUE.